

Revision de pension alimentaire

Par GILTAN, le 28/11/2008 à 12:42

je suis divorcé à amiable depuis fevrier 2007 et je verse à mon ex-epouse 300€ par mois pour ma fille de 7 ans .Or j'ai refais ma vie et je vais être à nouveau père . Comment puis-je demandé une revision de la pension en sachant que celle-ci atteint 20% de mes revenus mensuels?

Merci beaucoup.